



Caution micro crèche demandé en cours de contrat

Par **LaurianeA**, le **18/10/2018** à **08:08**

Bonjour,
Mon fils a 2ans et est en micro-crèche 1 jour par semaine depuis ses 7 mois.
Aujourd'hui la micro-crèche me réclame pour des raison administratives une chèque de caution de 1mois (environ 300€). Sachant que lors de l'inscription aucun chèque de ce type n'a été réclamé.
Savez vous si en cours de contrat un chèque de caution peut-être demandé ? Je vous avoue avoir été assez surprise de cette demande et en faisant des recherches sur le net je ne trouve pas de réponses à ma question!
Merci!

Par **Lag0**, le **18/10/2018** à **08:14**

Bonjour,
Le contrat fait-il mention de cette caution ?

Par **morobar**, le **18/10/2018** à **10:12**

Bonjour,
De toutes façons au renouvellement de l'inscription il faudra y passer.
Alors le refus de souscrire à cette modification ne peut s'envisager qu'avec une solution de repli à court ou moyen terme.

Par **LaurianeA**, le **19/10/2018** à **07:53**

Un nouveau contrat a été signé en effet. Merci de vos réponses! C'était simplement pour être sûre car certains parents ont eu quelques soucis avec cette direction auparavant et je voulais être sûre que tout était normal !
Encore merci!